

AVIS D'INTERDICTION

Feux en forêt, feux patriotiques et feux d'artifice

La sécheresse sévit et le Canton de Vaud a élevé le degré de danger au niveau 4, fort.

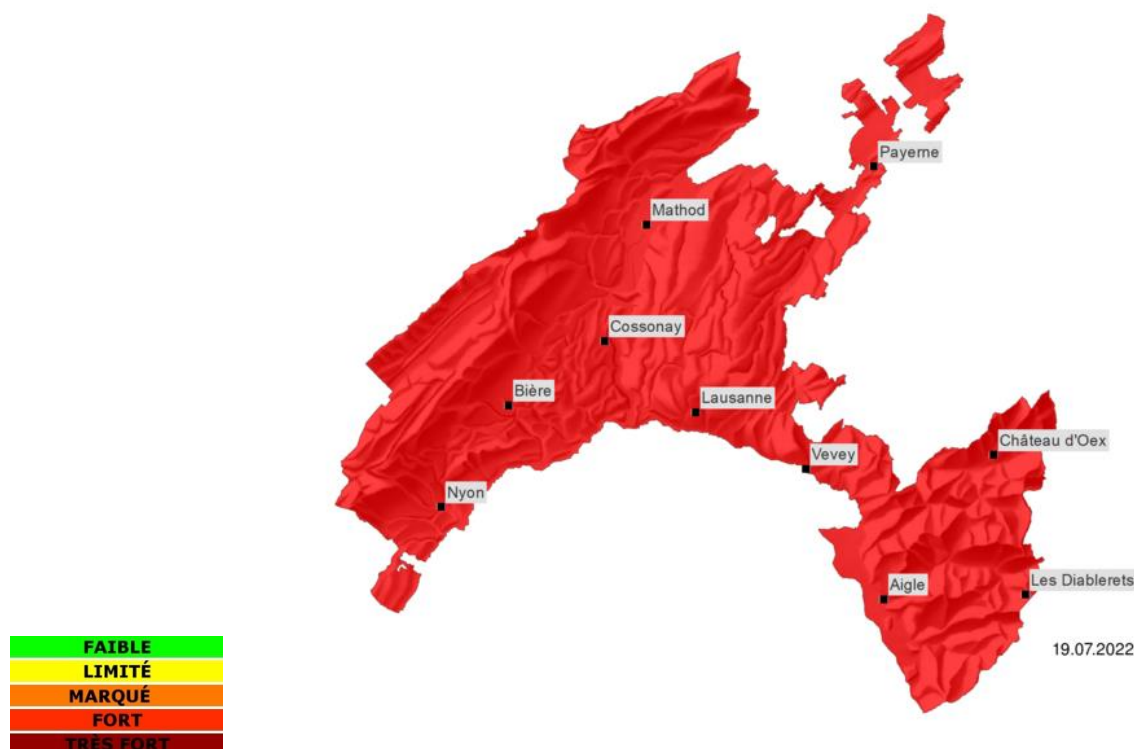
De plus, les prévisions météorologiques sont au beau fixe et aux grandes chaleurs pour ces prochains jours !!!

Dès lors, afin de prévenir tout risque d'incendie sur son territoire, la Municipalité de Roche rappelle que les feux en forêt et à proximité de ces dernières sont interdits. Elle s'est résolue à interdire, avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis, les feux patriotiques et les feux d'artifice (bûchers – 31 juillet et 1^{er} août).

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et de votre aimable compréhension.

Niveau actuel de danger

FORT



Attention aux mégots et aux allumettes ! En cas de départ de feu 📞 appelez le 118.